

doc
CA1
EA9
R86
FRE
1971 mars

CANADA

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

AUG 20 1971

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
REVENIR À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 86

(Revisé en mars 1971)

L'AIDE EXTÉRIEURE CANADIENNE

L'Agence canadienne de développement international est chargée d'administrer le programme officiel canadien d'assistance au développement. Connue jusqu'en 1968 sous le nom de Bureau de l'aide extérieure, l'ACDI rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans le but d'aider la cause du développement international, le Gouvernement canadien accorde des subventions et des prêts au titre de l'assistance financière, une aide aux programmes et une coopération technique à des pays en voie de développement, situés en Asie du Sud et du Sud-Est, en Afrique du Commonwealth et en Afrique francophone, dans les Antilles du Commonwealth et en Amérique latine.

Les affectations canadiennes de fonds au développement international se sont multipliées par cinq, passant de 65.4 millions de dollars en 1963-1964 à 341 millions de dollars en 1969-1970, non compris les prêts accordés par la Société pour l'expansion des exportations en vue d'aider les pays en voie de développement à acheter leur équipement à des sociétés canadiennes. Une nouvelle augmentation, portant le total des affectations à 365 millions de dollars, a été réalisée pour l'année 1970-1971.

Les déboursés réels de fonds, que l'on distingue des affectations autorisées, ont accusé une hausse marquée en 1969-1970, lorsque la réorganisation de l'ACDI est devenue pleinement effective, et ont atteint 308 millions de dollars.

En 1969, l'ACDI a entrepris un examen d'ensemble de la politique du Canada dans le domaine de l'aide au développement international, dans le cadre de l'étude générale de la politique étrangère de notre pays. En se fondant sur les conclusions de cet examen, le Gouvernement du Canada a confirmé sa vocation au soutien du développement international, en déclarant qu'il a "l'intention d'accroître au cours des années à venir le volume des fonds affectés à l'aide au développement international, de manière à tendre vers les objectifs reconnus sur le plan international; de poursuivre comme premier objectif de son programme le développement économique et social des pays en voie de développement; de maintenir les conditions financières de faveur de l'aide canadienne au développement

53953937

et de s'efforcer de la libérer en grande partie des obligations d'achat; d'augmenter la proportion de l'aide canadienne affectée aux programmes multilatéraux à 25 pour cent environ de l'ensemble de l'aide officielle; de continuer à affecter la majeure partie de l'aide bilatérale aux pays de forte population, de fournir environ 20 pour cent de l'aide bilatérale aux autres pays en voie de développement; et d'augmenter la participation du secteur privé au programme de développement".

Aide bilatérale

L'aide bilatérale du Canada prend principalement la forme de biens et de services. Les principaux bénéficiaires sont certains pays ou régions sur lesquels le Canada concentre ses efforts et où il détient des intérêts spéciaux et dans lesquels les ressources canadiennes ont le plus de chances de contribuer de façon efficace au développement, c'est-à-dire l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie, le Nigéria, le Ghana ainsi que des régions comme l'Afrique francophone et les Antilles du Commonwealth. Les capitaux bilatéraux vont également à plus de 50 autres pays et territoires, principalement par l'intermédiaire de la coopération technique, sous forme d'affectation à ces pays de spécialistes canadiens qualifiés pour exécuter des travaux essentiels de développement, ou de formation des étudiants de ces pays dans les universités et établissements d'enseignement technique du Canada.

L'aide accordée par l'intermédiaire de l'ACDI est soumise à un règlement fixant le contenu canadien, dont le pourcentage a été réduit dernièrement de 80 à 66 2/3 p. 100. Le Gouvernement s'est également engagé, dans sa récente étude sur sa politique étrangère, à fournir, sans aucune obligation d'achat, un maximum de 20 pour cent du total des affectations bilatérales, et dans certaines circonstances, à payer même les frais de transport.

Plan de Colombo

En octobre 1969, le Canada a accueilli, pour la deuxième fois en vingt ans, la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo, qui s'est tenue à Victoria, en Colombie-Britannique. Le Plan de Colombo, par le truchement duquel le Canada fournit une aide à l'Asie du Sud et du Sud-Est, a été soumis à un examen approfondi, et a été prorogé pour cinq ans, c'est-à-dire de 1971 à 1976.

À la fin de l'exercice financier 1969-1970, le Canada avait affecté un total de 1.2 milliard de dollars au développement par l'intermédiaire du Plan de Colombo, dont 126 millions de dollars, environ 51 pour cent de l'aide bilatérale totale du Canada pour cette année-là, ont été distribués en 1969-1970. Pour 1970-1971, l'affectation s'élève à 125 millions de dollars.

L'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie, pays sur lesquels le Canada concentre ses efforts dans cette région, sont ceux qui ont reçu le plus gros de cette aide sous forme de produits alimentaires et de marchandises, notamment des chargements de métaux industriels, d'amiante, d'engrais, de blé et de beurre. Les gouvernements bénéficiaires ont tiré de la vente de ces produits à l'intérieur du pays, des fonds de contrepartie pour faire face aux frais du développement économique local. Une partie importante de l'aide a été assignée à des projets particuliers de développement, tels que l'achat du matériel nécessaire à l'irrigation à fins multiples, et aussi à des projets

d'aménagement hydro-électrique, à des études des ressources, à l'achat d'appareils de thérapie au cobalt, de matériel de boulangerie, de matériel éducatif et de laboratoire, et de livres.

Au cours de l'année civile 1970, le Canada a fourni aux pays membres du Plan de Colombo 31 professeurs et 29 conseillers techniques; il a attribué des bourses de formation au Canada à 586 étudiants.

Programme d'assistance aux Antilles du Commonwealth

La région des Antilles du Commonwealth, peuplée d'environ quatre millions d'habitants, reçoit du Canada un volume d'aide par habitant plus élevé que toute autre région en voie de développement, et le Canada y est l'un des deux principaux pays donateurs. Les affectations de fonds, dans le cadre du programme de l'année 1969-1970, ont atteint un total de 23.2 millions de dollars et ont augmenté jusqu'à 24 millions en 1970-1971.

Les projets en cours comprennent un plan d'expansion et d'amélioration des troupeaux laitiers de la Trinité; la fourniture de 108 écoles préfabriquées à la Jamaïque; la construction d'un centre commercial poissonnier en Guyane, et une aide à l'université de ce pays; et un programme de cinq ans d'aide accélérée dans les secteurs de l'éducation, des transports aériens, de la mise en valeur des ressources en eau et de l'agriculture, aux petites îles Leeward et Windward, de la région des Antilles orientales.

La coopération technique n'a pas non plus été négligée. Au cours de l'année civile 1970, 413 étudiants des Antilles du Commonwealth sont venus se perfectionner au Canada, dans le cadre de divers programmes de formation. L'ACDI a fourni 120 enseignants, dont des professeurs et chargés de cours à l'Université des Indes occidentales, et 48 conseillers techniques répartis dans la région des Antilles.

Programme spécial d'assistance à l'Afrique du Commonwealth (PSAAC)

De même que dans d'autres secteurs d'expansion du programme d'aide canadien, le niveau de l'aide accordée au PSAAC est passé en 1968-1969 à 25 millions et demi de dollars, par rapport à 18.8 millions pour l'année financière précédente, et pour 1969-1970, il dépassait 24 millions de dollars. Pour 1970-1971, l'affectation a atteint 24.38 millions de dollars et l'autorisation a été donnée d'entreprendre la construction d'une centrale de 20 millions de dollars au Botswana.

Le programme de coopération technique destiné à l'Afrique a continué son essor: en 1970, l'Agence a envoyé 223 enseignants et 78 conseillers techniques dans cette région; 424 étudiants ont bénéficié d'une formation au Canada.

L'ACDI a signé des accords de prêts avec un certain nombre de pays africains. Un prêt de deux millions de dollars sert à l'installation de deux lignes de transmission en Tanzanie, un prêt de \$450,000 à la mise au point d'un plan directeur de la capitale, Dar-ès-Salaam, et un prêt d'un million de dollars au levé aérien du sud-ouest de la Tanzanie. Par ailleurs, un programme d'une valeur de deux millions de dollars prévoyant l'ouverture d'une ligne de crédit pour la Tanzanie a été approuvé pour la présente année financière. Un accord de prêt d'un million de dollars a été conclu avec l'Ouganda pour fournir

à l'industrie laitière de ce pays 600 têtes de bétail et 30 refroidisseurs de lait. Un accord de prêt de \$500,000 signé avec le Kenya est destiné à permettre un levé topographique du pays. Parmi les autres prêts importants que l'ACDI s'est engagée à fournir au PSAAC on peut mentionner le projet de ligne de transmission Ghana-Togo-Dahomey, d'une valeur de 7.58 millions de dollars. Ce projet comprend les plans et la construction d'une ligne de transmission capable de doter en énergie hydro-électrique les régions côtières des trois pays, la fourniture de générateurs et de diverses autres pièces d'équipement nécessaires au fonctionnement de la centrale d'Akosombo au Ghana. Le prêt le plus élevé que l'ACDI s'engage à accorder au PSAAC, et le projet d'aide au développement le plus important que le Canada ait jamais entrepris de réaliser en Afrique, concernent la contribution de 20 millions de dollars au projet d'aménagement de la rivière Shashi au Botswana.

Programme pour les États francophones indépendants d'Afrique

Depuis les débuts du programme pour l'Afrique francophone en 1961, l'aide du Canada à cette région a atteint un total de 153.7 millions de dollars dont 23.8 millions pour l'année financière 1968-1969 et 34.14 millions pour 1969-1970. En 1970-1971 les affectations d'aide à cette région ont atteint 64.2 millions de dollars.

La mission Chevrier, qui a parcouru la région en 1968, s'est engagée à obtenir la coopération du Canada à 49 projets, qui en sont maintenant à divers stades de mise en application, et une nouvelle série de projets est actuellement à l'étude. Les affectations de 1970-1971 vont permettre, grâce à un prêt de 13 millions de dollars, la construction de la "Route de l'unité et de l'amitié canadienne" au Niger.

Amérique latine

Depuis 1964, le Canada met chaque année 10 millions de dollars de prêts de développement à intérêt modéré à la disposition de l'Amérique latine. Ces fonds sont administrés au nom du Canada par la Banque interaméricaine de développement, qui formule des propositions de prêts de capitaux canadiens aux pays qui en sont membres. La Banque évalue ces propositions avant de les soumettre à l'approbation définitive de l'ACDI.

Si l'on compte les quatre accords de prêts intervenus au cours de l'année financière écoulée, le total de 68 millions de dollars affectés à l'Amérique latine a été entièrement employé; cette somme se divise en 14 prêts, dont la moitié sert à financer des études de préinvestissement faites par des spécialistes canadiens en vue de déterminer les possibilités économiques et techniques de projets éventuels. Le développement des ressources en énergie se fait grâce à des prêts de neuf millions de dollars pour la construction d'une centrale thermique dans la ville de Bélem, au Brésil, et de 16.7 millions de dollars pour la réalisation d'un projet de production de 340,000 kilowatts d'énergie hydro-électrique en Colombie. Les améliorations du port d'Acajutla (El Salvador), centre important de transport pour le Marché commun d'Amérique centrale, ont pu être réalisées grâce à des prêts totalisant environ 5.2 millions de dollars.

En novembre 1968, l'ACDI a participé à une mission ministérielle en Amérique latine, dont le but était de réviser les relations du Canada avec les

pays de cette région. A la suite de cette mission ministérielle, on mit sur pied un groupe de travail spécial sur l'Amérique latine, composé de représentants de plusieurs ministères et organismes du Gouvernement, y compris l'ACDI, afin d'examiner en profondeur les premières observations et suggestions faites par la mission, et de présenter des recommandations au Gouvernement sur la nature et l'étendue des relations futures du Canada avec les pays d'Amérique latine.

L'ACDI a lancé un nouveau programme bilatéral d'assistance au développement, en grande partie technique, et des équipes chargées d'étudier les besoins de chaque pays parcourent la Colombie, le Pérou, le Brésil et les républiques d'Amérique centrale pour y relever les secteurs dans lesquels les capacités de coopération technique du Canada peuvent être mises à l'oeuvre.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a commencé à fonctionner en octobre 1969, prenant la place de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Conçue principalement pour améliorer la capacité de vente du Canada à l'étranger, elle est également une source utile d'aide financière pour de nombreux pays en voie de développement, contribue au développement international en élargissant les ressources financières canadiennes, mettant ainsi à la disposition des pays en voie de développement une plus grande quantité de biens et de services canadiens.

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait entrer les crédits à l'exportation de ce genre dans le calcul du courant international total de ressources financières vers les pays en voie de développement en vertu de l'objectif de 1 pour cent. Cependant, étant donné qu'ils ont pour premier but de favoriser les exportations du pays créditeur, on ne les considère pas comme faisant partie de l'aide officielle.

La SEE offre aux exportateurs canadiens une gamme élargie de services de prêts et d'assurance. Elle peut faire de sa propre décision des prêts directs aux gouvernements ou aux sociétés étrangers dignes de confiance jusqu'à un maximum de 600 millions de dollars, et de même jusqu'à un maximum de 200 millions de dollars, sur l'ordre du Gouvernement, pour financer les exportations que le Cabinet considère comme étant d'intérêt national. Elle peut assurer une gamme étendue de transactions commerciales, notamment des services consultatifs, jusqu'à un maximum d'un milliard de dollars, contre les risques commerciaux (insolvabilité, manquement aux engagements) et les risques politiques (confiscation, guerre, restrictions sur le transfert des revenus ou du capital investi).

De 1961 au 31 mars 1970, des biens et services canadiens d'une valeur d'environ 481 millions de dollars, ont été vendus à l'étranger dans le cadre du programme gouvernemental de financement des exportations.

Lorsque la concurrence internationale l'impose, une partie limitée du financement de la SEE peut être utilisée pour couvrir des frais locaux qui font partie intégrante d'une transaction d'exportation. Grâce à ses nouveaux pouvoirs et à ses compétences étendues, la SEE peut aider le Canada à demeurer compétitif sur le marché des exportations et à établir de nouveaux courants commerciaux avec les pays riverains du Pacifique, ceux de l'Amérique latine et du Moyen-Orient.

Secours d'urgence

Durant l'année 1970-1971, l'ACDI a affecté \$350,000 au fonds de secours d'urgence. Les contributions sont généralement destinées à aider l'oeuvre de secours que la Croix-Rouge accomplit pour les victimes de désastres naturels. Cependant, le fonds n'avait pas été prévu pour faire face aux catastrophes de l'envergure de celles qui se sont produites dernièrement au Pérou et au Pakistan oriental. En conséquence, l'affectation a été augmentée, en vertu d'une approbation spéciale du Cabinet visant à consacrer un million de dollars de plus pour le tremblement de terre du Pérou, et deux millions de dollars pour le raz de marée du Pakistan oriental.

Aide multilatérale

Agences des Nations Unies

En 1970, l'ACDI a apporté une contribution de près de trois millions de dollars aux programmes de secours et de bien-être des Nations Unies - le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et 23 millions de dollars pour divers programmes d'aide économique (Programmes des Nations Unies pour le développement, Fonds du bassin de l'Indus, Programme alimentaire mondial, et Organisation de lutte contre le criquet du désert).

Groupe de la Banque mondiale

L'organisme d'aide multilatérale le plus important est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD ou encore Banque mondiale), dirigée par M. Robert McNamara. Elle a deux filiales qui travaillent en étroite collaboration avec elle, l'Association internationale de développement (AID) et la Société financière internationale (SFI). Le Canada est membre de ces trois organismes.

La Banque mondiale fait des prêts aux pays en voie de développement, selon les conditions ordinaires d'intérêt et d'échéance. Ses ressources proviennent des souscriptions de 110 pays adhérents, qui représentent quelque 23 milliards de dollars, et de la vente d'obligations sur les marchés internationaux de capitaux, y compris les marchés canadiens. La souscription du Canada au capital de la Banque atteint 792 millions de dollars, dont un dixième est effectivement versé.

L'Association internationale de développement est l'instrument dont se sert la Banque mondiale pour consentir des prêts "modérés" dont le taux d'intérêt est moins élevé et la date d'échéance plus éloignée que dans le cas des prêts ordinaires. Dernièrement, le Canada a réagi à une pénurie de fonds de l'AID par une contribution spéciale de 7.8 millions de dollars (É.-U.) et par l'avancement de la date prévue du versement de sa contribution de 67.2 millions de dollars (É.-U.) pour le deuxième réapprovisionnement des caisses de la Banque. Les négociations en vue du troisième réapprovisionnement se sont terminées dernièrement et prévoient que le Canada versera chaque année 50 millions de dollars (É.-U.), pendant trois ans, au fonds annuel de 813 millions de dollars (É.-U.). Cette somme représente à peu près le double de la contribution canadienne au dernier réapprovisionnement.

Le Canada souscrit 3.6 millions de dollars au capital-actions de la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale qui investit des fonds dans les entreprises pour lesquelles l'apport de capitaux privés est insuffisant. La SFI sert également de chambre de compensation, au sein de laquelle les investisseurs peuvent trouver des occasions d'investissements.

Banques régionales et consortiums de développement

Les banques régionales ont pour but d'accélérer les progrès économiques des pays en voie de développement qui en sont membres, en leur prêtant des capitaux, en favorisant les investissements, et en leur fournissant une assistance technique. Le Canada est un membre fondateur et un important souscripteur de la Banque asiatique de développement et de la Banque de développement des Antilles et il participe activement aux négociations qui préparent la création d'un Fonds spécial pour la Banque africaine de développement.

Le Canada est également membre des consortiums de la Banque mondiale, qui coordonnent les plans de développement et les courants d'aide à l'Inde et au Pakistan, des consortiums de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la Grèce et la Turquie, des groupes consultatifs pour plusieurs autres pays, du Comité d'aide au développement de l'OCDE, du Programme de coopération technique pour le Commonwealth, et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Le secteur privé

Direction des programmes spéciaux

Dernièrement, l'ACDI a lancé un programme destiné à aider les organismes bénévoles et non gouvernementaux à accroître leur participation au développement international. En 1968-1969, cinq millions de dollars ont été affectés à ce programme, et ce chiffre s'élève à huit millions et demi de dollars pour 1970-1971. On estime à environ 35 millions de dollars par an la valeur totale de l'aide privée accordée par des organismes canadiens aux pays en voie de développement.

Un grand nombre de ces groupements, Églises, universités, établissements techniques, associations industrielles ou ouvrières, coopératives, sociétés spécialisées, ont été des pionniers dans le domaine du développement, et poursuivent avec succès des programmes qui peuvent être élargis et renforcés selon l'appui supplémentaire qui leur est accordé.

Pour tirer parti de ressources privées complémentaires, on accorde en général les subventions à titre d'élément égalisateur ou proportionnel à l'organisme national ou correspondant d'un organisme canadien, qui fournit la moitié ou les deux tiers des fonds nécessaires au projet. Ce genre d'assistance doit également augmenter l'étendue ou la portée de l'activité canadienne et compléter le programme d'aide du secteur public.

La subvention isolée la plus importante que la Direction des organisations non-gouvernementales a accordée en 1970 est celle de quatre millions et demi de dollars versée au Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

qui, en octobre 1970, comptait 1,157 volontaires canadiens dans 44 pays en voie de développement. D'autres subventions accordées à diverses organisations religieuses, à la Croix-Rouge, au YM et YWCA, au Service administratif canadien outre-mer (SACO), à la Fondation canadienne contre la faim, à la Fédération canadienne des enseignants et à d'autres organismes, ont permis de mener à bien de nombreux projets de grande valeur à travers le monde, principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé, et du bien-être.

Direction de l'Industrie et du Commerce

En 1969 a été créée à l'ACDI la Direction de l'Industrie et du Commerce, pour mettre au point un programme permettant aux sociétés canadiennes de fonder ou de développer des entreprises rentables outre-mer, facilitant ainsi le transfert des connaissances techniques et des capitaux d'investissement dans le secteur privé des pays en voie de développement.

La Direction travaille en étroite collaboration avec l'industrie et le commerce canadiens, avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, avec les sociétés financières internationales, et avec les banques et les sociétés de développement outre-mer, à déterminer et à organiser le financement des investissements valables dans tous les genres d'industries secondaires dans les pays en voie de développement.

Un secteur qui présente un intérêt particulier pour la Direction de l'Industrie et du Commerce, ainsi que pour les pays en voie de développement, est celui des industries employant une forte main-d'oeuvre, qui peuvent utiliser de la manière la plus avantageuse les talents des diplômés d'écoles créées en vertu des plans d'aide de nombreux pays. Ces entreprises peuvent appuyer les efforts du Canada dans le domaine du développement international, en soutenant la continuité du programme de l'éducation jusqu'au domaine du développement économique.

Cet effort de coopération devrait se révéler utile pour tous les participants. Les Canadiens qui investissent à l'étranger profiteront d'un solide appui local, les banques et les sociétés de développement seront fortifiées par la participation canadienne, et l'ACDI elle-même en tirera des contacts et des ressources supplémentaires. Et, ce qui est plus important encore, une injection nouvelle de compétences et de capitaux dans le commerce et l'industrie des pays du tiers-monde peut permettre de rapprocher ces derniers du but réel de nos programmes d'assistance, qui est l'autodéveloppement.

Centre de recherches pour le développement international

Au printemps de 1970, le Parlement a donné son accord définitif, et le Gouvernement a garanti sa contribution au cours des cinq prochaines années, à la réalisation d'un projet récent qui est peut-être le plus prometteur qui soit pour le développement des pays d'outre-mer, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Sur une proposition initiale de M. Lester B. Pearson, le Centre concentrera les connaissances scientifiques et techniques les plus avancées sur les difficultés que rencontrent les pays en voie de développement, en organisant et dirigeant des recherches réalistes, multi-disciplinaires et orientées vers la solution des problèmes, de manière à combler le vide grandissant qui se creuse entre la science et la technologie.

Le Centre, qui est une organisation canadienne, sera néanmoins, par son personnel et son caractère, une entité internationale. Il financera, partout où existent des spécialistes et des institutions compétentes, la recherche relative à des problèmes comme l'évaluation des ressources minérales, la conservation et la distribution des aliments, l'amélioration des produits et des techniques agricoles, et la mise en valeur d'industries à forte main-d'oeuvre. Le conseil d'administration est largement représentatif des pays en voie de développement comme des pays industrialisés, bien que le président, le vice-président et la majorité des voix au Conseil, qui est composé de 21 membres, ainsi que les sept membres du Bureau, soient des Canadiens. La première réunion du Conseil d'administration a eu lieu en octobre 1970.

Le CRDI, qui constitue une expérience à long terme offrant de grands avantages virtuels, permettra de remédier aux imperfections des programmes d'aide existants. Le Gouvernement a déclaré que le CRDI recevra un minimum de 30 millions de dollars au cours des cinq premières années de son fonctionnement.

RP/A

DOCS
CA1 EA9 R86 FRE
1971 mars
L'aide extérieure canadienne. --
53953937

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01045556 9

Le Conseil d'Administration est composé de membres par
 son personnel et son caractère international. La recherche
 relative à des problèmes comme l'adhésion des personnes, la
 distribution des tâches, l'adhésion des membres et des
 techniques agricoles, et la mise en valeur des terres
 La conseil d'administration est largement représentatif des pays en voie de
 développement comme des pays industrialisés. Bien que le président, le vice-
 président et la majorité des voix au Conseil, qui est composé de 21 membres,
 ainsi que les sept membres du bureau, soient des Américains, la première réunion
 du Conseil d'Administration a eu lieu en octobre 1970.

Le fait que le Conseil ait une expérience à long terme offre de grands
 avantages particuliers, permet de résoudre les questions des programmes de
 existence. Le gouvernement a déclaré que le CNUCED recevra un minimum de 30
 millions de dollars au cours des cinq premières années de son fonctionnement.
 Le Conseil d'Administration est composé de membres de tous les continents.
 Le Conseil est composé de membres de tous les continents.
 Le Conseil est composé de membres de tous les continents.

Le Conseil d'Administration est composé de membres de tous les continents.
 Le Conseil est composé de membres de tous les continents.
 Le Conseil est composé de membres de tous les continents.

